

**LISTE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril à 19 h 00, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Ondes, se sont réunis au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur André PAVAN, Maire.

Convocation du 6 avril 2023.

Etaient présents : M. BARRETEAU Blaise, Mme BOISSIE Jacqueline, M. DIMARCH Bernard, Mme FABIAN Martine, Mme FRANCHINI Nathalie, Mme GANOT Claudine, Mme PARO Josiane, M. PAVAN André, M. SABOUREAU Jean-François et M. VALADE Patrick.

Etaient absents représentés : M. DARLES Nicolas par M. VALADE Patrick et M. TERCENIO Jean-Claude par Mme BOISSIE Jacqueline

Etaient absents : Mme ASPE Magali et M. BRUDEY Stéphane.

Secrétaire : Mme GANOT Claudine

ADOPTION DU PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE DU 24 FEVRIER 2023

Informations règlementaires : Décisions prises dans le cadre de la délibération n°20-4-13 du 2 juin 2020 portant sur les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

Décision n°23/02 du 1er mars 2023 : Acceptation de l'indemnisation concernant le sinistre inondation

La crue des 10 et 11 janvier 2022 a entraîné des dégâts importants sur la commune d'Ondes, notamment sur les vestiaires municipaux. Ce sinistre a fait l'objet d'une déclaration auprès de l'assurance. Après expertise, Groupama a proposé une indemnisation à hauteur de 38 397.64€, franchise et vétusté sur les appareils électriques et électroniques déduites. Cette indemnité a été acceptée.

Décision n°23/03 du 21 mars 2023 : Attribution du marché « Réhabilitation, agrandissement et mise en accessibilité du restaurant scolaire et création d'une salle multi-activités mutualisée »

Le marché 2022-01 « Réhabilitation, agrandissement et mise en accessibilité du restaurant scolaire et création d'une salle multi-activités mutualisée », composé de 11 lots, a été attribué comme suit :

N° LOT	ATTRIBUTAIRE	MONTANT HT	MONTANT TTC
1 GROS ŒUVRE / CHARPENTE BOIS / COUVERTURE TUILES	CONSTRUIT 31 2 Rue du Béarn ZA du Mandarin 31600 EAUNES	295 000.00€	354 000.00€
2 ETANCHEITE / ZINGUERIE	SARL COFELA 35 Avenue Frédéric Estebe 31200 TOULOUSE	13 059.94€	15 671.93€
3 MENUISERIES EXTERIEURES	3DECO MIROITERIE 2 Avenue Larrieu Thibaud 31100 TOULOUSE	59 405.93€	71 287.12€
4 REVETEMENT DES FACADES	SOL FACADE Chemin de Moroncazal 31410 NOÉ	30 500.00€	36 600.00€
5 METALLERIE / SERRURERIE	FACON METAL 3 Impasse Didier Daurat 31400 TOULOUSE	18 942.34€	22 730.81€
6 CLOISONS / DOUBLAGE / FAUX-PLAFONDS	SARL PAGES ET FILS 12 Rue Paul Guilhem 31290 VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS	49 011.59€	58 813.91€
7 MENUISERIES INTERIEURES	ETABLISSEMENT GEMIN 3 Rue Paillas 31620 CASTELNAU D'ESTRETEFONDS	24 416.00€	29 299.20€
8 REVETEMENTS DE SOLS	EURL BATIREA 21 RD 813 31450 DEYME	27 850.00€	33 420.00€
9 PEINTURE / SOLS SOUPLES / NETTOYAGE	CERM SOLS 94 Chemin de la Peyrette 31170 TOURNEFEUILLE	19 962.92€	23 955.50€
10 ELECTRICITE	BEEI 3 bis Allée Charles Cros ZAC des Ramassiers 31770 COLOMIERS	55 000.00€	66 000.00€
11 CHAUFFAGE / PLOMBERIE /	ADECOTIHERM	72 464.53€	86 957.44€

VENTILATION	10 Chemin de Perpignan 31100 TOULOUSE		
TOTAL		665 613.25€	798 735.91€

Toutes les décisions ont été prises à l'unanimité.

<p>1- TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2023</p> <p>Le conseil municipal vote chaque année les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS).</p> <p>Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires et les locaux meublés non affectés à l'habitation principale.</p> <p>Les taux 2023 ont été maintenus au niveau de ceux de 2022 :</p> <p style="padding-left: 40px;">Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 39,80 %</p> <p style="padding-left: 40px;">Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 65,78 %</p> <p style="padding-left: 40px;">Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale (THRS) : 10,50 %</p>	APPROUVEE																														
<p>2- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2023</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">Dénomination</th> <th style="text-align: center;">Montants</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>ACCA</td><td style="text-align: right;">750.00 €</td></tr> <tr><td>ADMR</td><td style="text-align: right;">400.00 €</td></tr> <tr><td>Bouge ton cœur</td><td style="text-align: right;">300.00 €</td></tr> <tr><td>Cheveux d'Argent</td><td style="text-align: right;">1 000.00 €</td></tr> <tr><td>Comité des Fêtes</td><td style="text-align: right;">5 000.00 €</td></tr> <tr><td>FNACA</td><td style="text-align: right;">125.00 €</td></tr> <tr><td>Ondes Football Club</td><td style="text-align: right;">400.00 €</td></tr> <tr><td>Ondes Karaté Do</td><td style="text-align: right;">400.00 €</td></tr> <tr><td>Ondes Percutantes</td><td style="text-align: right;">500.00 €</td></tr> <tr><td>Peña Onda</td><td style="text-align: right;">500.00 €</td></tr> <tr><td>APF: Les P'tits cailloux</td><td style="text-align: right;">200.00 €</td></tr> <tr><td>Cheveux d'Argent (Téléthon)</td><td style="text-align: right;">250.00 €</td></tr> <tr><td>Subvention non affectée</td><td style="text-align: right;">1 500.00 €</td></tr> <tr> <td style="text-align: right;">Total</td> <td style="text-align: right;">11 325.00€</td> </tr> </tbody> </table> <p style="margin-top: 10px;"><i>*Les membres du bureau des associations n'ont pas pris part au vote</i></p>	Dénomination	Montants	ACCA	750.00 €	ADMR	400.00 €	Bouge ton cœur	300.00 €	Cheveux d'Argent	1 000.00 €	Comité des Fêtes	5 000.00 €	FNACA	125.00 €	Ondes Football Club	400.00 €	Ondes Karaté Do	400.00 €	Ondes Percutantes	500.00 €	Peña Onda	500.00 €	APF: Les P'tits cailloux	200.00 €	Cheveux d'Argent (Téléthon)	250.00 €	Subvention non affectée	1 500.00 €	Total	11 325.00€	APPROUVEE
Dénomination	Montants																														
ACCA	750.00 €																														
ADMR	400.00 €																														
Bouge ton cœur	300.00 €																														
Cheveux d'Argent	1 000.00 €																														
Comité des Fêtes	5 000.00 €																														
FNACA	125.00 €																														
Ondes Football Club	400.00 €																														
Ondes Karaté Do	400.00 €																														
Ondes Percutantes	500.00 €																														
Peña Onda	500.00 €																														
APF: Les P'tits cailloux	200.00 €																														
Cheveux d'Argent (Téléthon)	250.00 €																														
Subvention non affectée	1 500.00 €																														
Total	11 325.00€																														
<p>3- INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE POUR L'ANNEE 2023</p> <p>Il a été décidé d'octroyer une indemnité de gardiennage de l'église pour l'année 2023 à Mmes ZAIA/DE FORNI pour un montant de 300.00 €.</p>	APPROUVEE																														

4- BUDGET PRIMITIF 2023**APPROUVEE**

Le Budget Primitif 2023 a été approuvé comme suit :

VOTE		Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	DEPENSES	RECETTES
			1 930 045,65	2 219 283,85
REPORTS		Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	76 650,96	8 128,76
		001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 13 881,15
		Total de la section d'investissement (2)	1 906 696,64	2 241 293,76
VOTE		Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	DEPENSES	RECETTES
			2 319 048,77	644 350,00
REPORTS		Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
		002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 1 674 898,77
		Total de la section de fonctionnement (3)	2 319 048,77	2 319 048,77
		TOTAL DU BUDGET (4)	4 225 745,41	4 560 342,53

Le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

5- DUREE D'AMORTISSEMENT DES BIENS**APPROUVEE**

Sujet ajourné

6- CONSULTATION POUR LE MARCHE DE TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE ET LA REHABILITATION DE LA SALLE JEAN BLANC**APPROUVEE**

Monsieur le Maire a été autorisé à préparer, à passer, à exécuter et à régler le marché en procédure adaptée concernant les travaux de mise en accessibilité et de réhabilitation de la salle Jean Blanc, ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, dès lors que les crédits seront inscrits au budget.

7- CONSULTATION FOURNITURE ET LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON FROIDE POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE**APPROUVEE**

Monsieur le Maire a été autorisé à préparer, à passer, à exécuter et à régler le marché concernant la fourniture et la livraison de repas en liaison froide pour le restaurant de l'école élémentaire d'Ondes.

8- RENOVATION DES APPAREILS D'ECLAIRAGE PUBLIC DANS LE CADRE DU PROGRAMME LED ++ PROPOSE PAR LE SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA HAUTE-GARONNE**APPROUVEE**

Le SDEHG a identifié l'opportunité de rénover 112 points lumineux dans le cadre du nouveau programme de rénovation d'éclairage public dit « ++ ». Ce programme vise à diminuer les dépenses liées à la fourniture d'électricité de ces points lumineux d'au minimum 10 %.

L'Assemblée a approuvé ce projet de rénovation et a décidé de prendre en compte les 12 contributions annuelles sur les prochains exercices budgétaires de la commune.

9- PROCEDURE DE DECLARATION DE PROJET D'INITIATIVE COMMUNALE EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU DE LA COMMUNE D'ONDES : BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE DE LA POPULATION**APPROUVEE**

La commune a décidé la mise en œuvre d'une mise en compatibilité du PLU pour le projet de centrale photovoltaïque porté par la société Total Energie.

Une concertation avec la population a été effectuée avant l'arrêt du projet selon les modalités indiquées dans la délibération n°23-1-11 du 24 février 2023 du 6 au 24 mars 2023 inclus pendant les heures habituelles d'ouverture de la mairie.

<p>Il convient maintenant que le dossier soit soumis à l'examen conjoint des personnes publiques et associées ainsi qu'à examen au cas par cas par l'autorité environnementale (MRAe- Missions Régionales d'Autorité environnementale).</p> <p>Le Conseil Municipal a décidé de poursuivre la procédure de déclaration de projet d'initiative communale emportant mise en compatibilité du PLU de la commune d'Ondes.</p>	
<p>10- REMPLACEMENT D'UN REPRESENTANT AU SYNDICAT MIXTE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT DE LA HAUTE GARONNE -RESEAU 31</p> <p>Le Conseil Municipal a décidé, à la majorité absolue, de désigner Monsieur PAVAN André afin de représenter la commune au sein de la commission territoriale 1 Vallée de la Save et Coteaux de Cadours de Réseau 31, pour remplacer Monsieur RECOULES Michel.</p>	<p>APPROUVEE</p>
<p>11- MISE EN SERVICE DE LA VOIE DE CONTOURNEMENT D'ONDES, RECLASSEMENT DANS LE RESEAU ROUTIER COMMUNAL DE LA SECTION DE LA RD 29 EN TRAVERSE D'AGGLOMERATION « RUE DE LA POSTE ET RUE DE CASTELNAU » ET APPROBATION DE LA CONVENTION TRIPARTITE POUR UN VERSEMENT UNIQUE DE LA PARTICIPATION FINANCIERE DEPARTEMENTALE DES TRAVAUX D'AMENAGEMENTS URBAINS</p> <p>Sujet ajourné</p>	<p>APPROUVEE</p>

Ondes, le 12 avril 2023

Le Maire,
André PAVAN

